

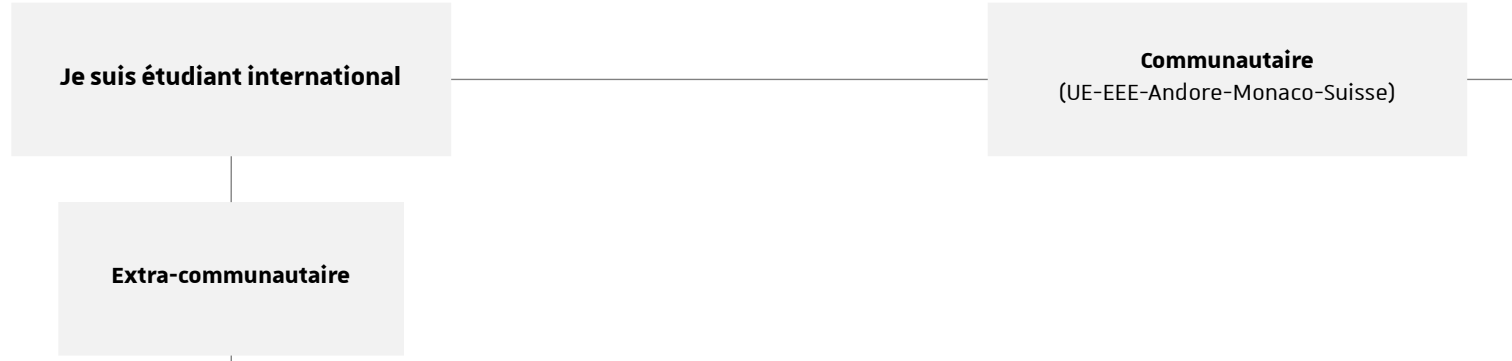
# Application des droits différenciés à l'Université de Strasbourg 2025-2026

Les étudiants en contrat de professionnalisation ou en formation continue ne sont pas concernés par les droits différenciés

Etudiant internationaux en **mobilité entrante encadrée** :

**Programme européen ou international d'accueil** : exonérations en application des dispositions du programme

**Convention d'échange avec un établissement d'enseignement supérieur étranger** : possible exonération totale ou partielle en fonction de la convention



**Je suis concerné par une des situations suivantes :**

- Bénéficiaire d'une bourse CROUS
- Bénéficiaire d'une bourse du gouvernement français
- Exonéré totalement des frais d'inscription sur décision de l'établissement
- Etudiant inscrit en contrat d'apprentissage
- Réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (et leurs enfants)
- Public empêché (incarcération et/ou hospitalisation)

**Je suis non-assujetti** : je ne paie pas de droits d'inscription

**Je suis concerné par une des situations suivantes :**

- Etudiant québécois
- Etudiant inscrit en doctorat, HDR, 3<sup>ème</sup> cycle santé (hors DESC)
- Inscrit dans le supérieur français en 2018-2019
- Résident longue durée en France (d'une durée de 10 ans)
- Rattaché à un foyer fiscal en France (depuis au moins 2 ans – 2 avis d'imposition)
- Titulaire d'un titre de séjour « membre de la famille d'un citoyen EU »
- Etudiant en CPGE
- Bénéficiaire d'une bourse d'ambassade

**Je suis concerné par une des situations suivantes :**

- Etudiant inscrit dans une **formation de 1<sup>er</sup> cycle** (Licence, Licence pro, BUT, DEUST, DFG etc.)
- **Etudiant concerné par les mesures transitoires\***

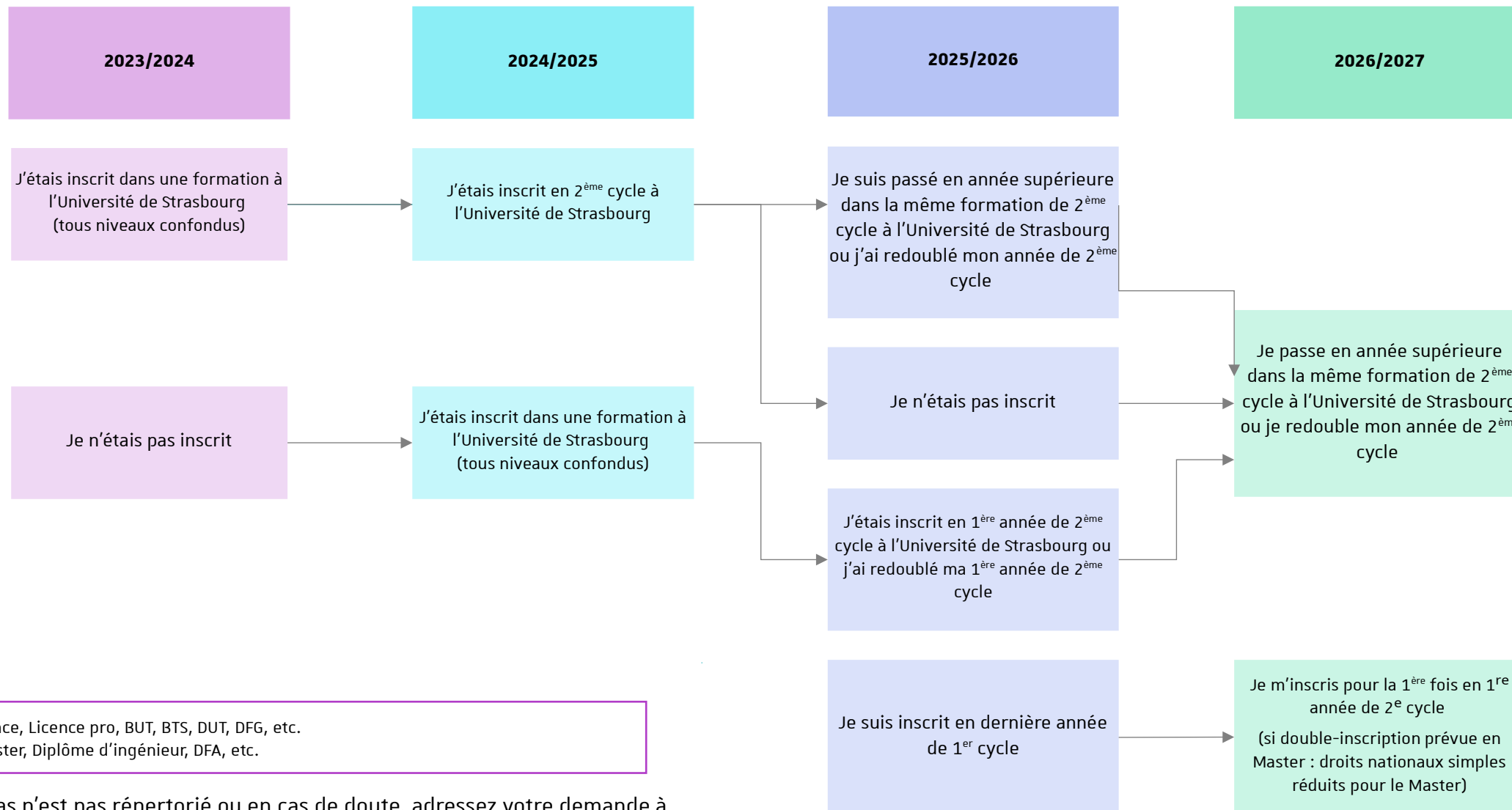
**Je suis partiellement exonéré** : je ne paie pas les droits différenciés mais les droits nationaux simples

**Je ne suis concerné par aucune des situations ci-dessus et :**

- Je m'inscris dans **une ou plusieurs formations de 2<sup>ème</sup> cycle** (Master, Diplôme d'ingénieur, DFA etc.) y compris étudiants éventuellement bénéficiaires d'une bourse de gouvernement étranger

Je me réfère au schéma ci-dessous et à la FAQ

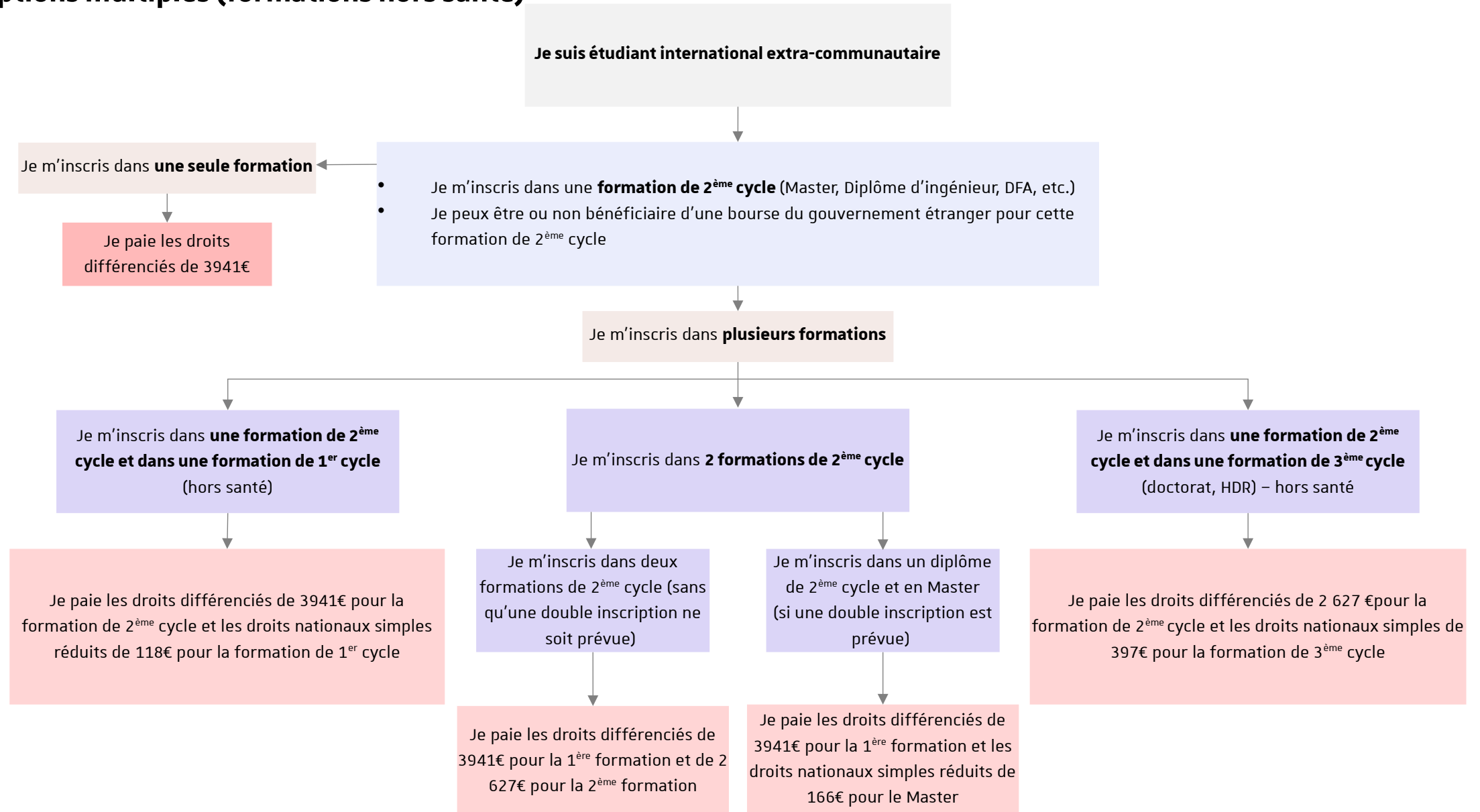
**Si je suis un étudiant concerné par l'une des situation suivantes, je suis concerné par l'une des mesures transitoires et je ne paie pas les droits différenciés mais les droits nationaux simples\*\* :**



1<sup>er</sup> Cycle : Licence, Licence pro, BUT, BTS, DUT, DFG, etc.  
 2<sup>ème</sup> Cycle : Master, Diplôme d'ingénieur, DFA, etc.

Si votre cas n'est pas répertorié ou en cas de doute, adressez votre demande à [des-scol@unistra.fr](mailto:des-scol@unistra.fr)

# Inscriptions multiples (formations hors santé)



Les tarifs indiqués sont conditionnés par la double inscription.

Lors de l'obtention de votre diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle, ou en cas d'abandon avec annulation, votre inscription complémentaire devient votre inscription principale et se voit appliquer le taux plein.

# Les formations de santé

**Je suis étudiant international extra-communautaire**

Je m'inscris dans **une seule formation**


- Je m'inscris dans une **formation de 2<sup>ème</sup> cycle** (Master, Diplôme d'ingénieur, DFA, etc.)
- Je peux être ou non bénéficiaire d'une bourse du gouvernement étranger pour cette formation de 2<sup>ème</sup> cycle

Je paie les droits différenciés de 3941€

Je m'inscris dans **plusieurs formations**

Je m'inscris dans **une formation de 2<sup>ème</sup> cycle en santé et dans un master**

Je m'inscris dans **une formation de 2<sup>ème</sup> cycle et dans une formation de 3<sup>ème</sup> cycle de santé**

 Vous devez effectuer votre inscription en DFA avant celle en master

DFA

Certificat de capacité d'orthophonie

DES

DESC

Capacité médecine

Thèse médecine

Thèse dentaire / pharmacie

Je paie les droits différenciés de 3941€ pour la formation de 2<sup>ème</sup> cycle de santé et les droits différenciés de 2627 € pour le master

Je paie les droits différenciés de 2627 € pour la formation de 2<sup>ème</sup> cycle et les droits nationaux simples de 525€ pour la formation de 3<sup>ème</sup> cycle de santé

Je paie les droits différenciés de 2627€ pour la formation de 2<sup>ème</sup> cycle et les droits nationaux simples de 397€ pour la formation de 3<sup>ème</sup> cycle santé

Je paie les droits différenciés de 2627€ pour la formation de 2<sup>ème</sup> cycle et les droits nationaux simples de 254€ pour la formation de 3<sup>ème</sup> cycle santé

Les tarifs indiqués sont conditionnés par la double inscription.  
Lors de l'obtention de votre diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle, ou en cas d'abandon avec annulation, votre inscription complémentaire devient votre inscription principale et se voit appliquer le taux plein.